



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,2%

2023 : + 4,9%

2024 : +2,0%

2025 : +0,8%

2026 : +0,9% en Mars et
1,7% depuis un an

Evolution des pensions :

+5,3% au 1er janvier 2024

+2,2% au 1er janvier 2025

+0,9 au 1er janvier 2026

+1,6% au 1er novembre
2024 pour les retraites
complémentaires

0% pour les retraites complé-
mentaires en 2026
(faute d'accord entre les
OS et le patronat)

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)



NON A UNE ECONOMIE ET A UN BUDGET DE GUERRE !

Budget militaire et effort de guerre

Le budget militaire français a doublé sous Macron (32 à 64 milliards €), avec une LPM portée à 450 milliards sur 2024-2030. Le conflit dans le Golfe, auquel la France ne participe pas officiellement, coûterait déjà 1 milliard en opérations extérieures. Pour compenser, le gouvernement impose 6 milliards d'économies sur les budgets civils et la Sécurité sociale, sans mesures sur les prix des carburants.

Offensive contre les retraités

Une campagne médiatique cible les retraités, les présentant comme un fardeau financier pour les actifs. Or, entre 2017 et 2025, l'inflation a progressé de 19,3 % contre seulement 16,1 % de revalorisation des pensions, soit une perte cumulée de 3,6 mois de pension en moyenne (5,3 mois pour ceux touchés par la hausse de la CSG en 2018). Dans le même temps, le CAC 40 a bondi de 52 %.

Réponse syndicale (FO)

FO exige le rattrapage des mensualités perdues et un coup de pouce pour les petites retraites. Face à des journées d'action insuffisantes, le Congrès de Dijon appelle à préparer la grève reconductible et à construire un front syndical commun pour défendre retraites, salaires, emplois et services publics.

Résumé et extraits — Résolution générale du XXVIème Congrès CGT-FO

1. Syndicalisme libre et indépendant

Le Congrès réaffirme l'attachement indéfectible de FO à la **Charte d'Amiens** (120 ans en 2026) et aux statuts confédéraux qui garantissent l'indépendance totale vis-à-vis de l'État, du patronat, des gouvernements et des partis politiques. Cette indépendance est présentée comme la condition indispensable à une défense efficace des travailleurs, actifs, chômeurs et retraités. Liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent le socle de toute action revendicative.

2. Paix, liberté et solidarité internationale

Le Congrès condamne toutes les tyrannies et dictatures, et réaffirme son opposition aux guerres en cours. Il exige un **cessez-le-feu immédiat** en Ukraine, en Iran, au Liban et l'arrêt des massacres en Palestine. Il s'oppose fermement à l'augmentation sans fin des dépenses militaires, incompatible avec la satisfaction des revendications sociales.

Sur le plan européen et international, FO réaffirme son engagement aux côtés de la Confédération Syndicale Internationale et de la Confédération Européenne des Syndicats. Le Congrès rejette absolument toute forme de fascisme, de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, et condamne l'instrumentalisation de la question migratoire. Il revendique l'**abrogation de la loi immigration du 26/01/2024** et de la circulaire Retailleau du 23/01/2025, et exige la protection des travailleurs étrangers, y compris en situation irrégulière.

3. Stop au dumping social — Justice fiscale

Le Congrès condamne la primauté des politiques économiques sur les droits sociaux et appelle à des **mécanismes antidumping aux frontières de l'Europe**. Il exige un code du travail plus protecteur et condamne les budgets d'austérité successifs, dont celui de 2026. FO revendique une **réforme fiscale ambitieuse** : augmentation du nombre de tranches d'imposition, taxation accrue des grandes entreprises, des très hauts revenus et des revenus du capital.

Les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées à des engagements sociaux et environnementaux concrets. Les niches fiscales inefficaces doivent être supprimées. Le Congrès exige également une réglementation contraignante des marchés financiers, le renforcement des banques publiques et une lutte renforcée contre la fraude et l'évasion fiscale.

4. Augmentation générale des salaires et pouvoir d'achat

Le Congrès réaffirme que les richesses produites par le travail doivent revenir aux travailleurs. Il revendique :

- Le **Smic porté à 80 % du salaire médian**
- La revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires
- L'**indexation des salaires sur l'inflation** (échelle mobile)
- La revalorisation des retraites, pensions, bourses étudiantes, minima sociaux et prestations sociales
- Le maintien inconditionnel du **1er mai férié, chômé et payé**
- L'opposition à la création d'une allocation sociale unique

Le Congrès dénonce les inégalités salariales entre femmes et hommes et appelle à renforcer les moyens légaux contre le sexisme et le harcèlement.

5. Emploi, précarité et conditions de travail

Le Congrès affirme que la précarité imposée aux jeunes constitue un levier de dumping social. Il revendique le **CDI à temps plein comme norme**, la titularisation de tous les agents publics et l'abandon de Parcoursup. Il exige des garanties d'évolution de carrière de l'entrée dans la vie active jusqu'à la retraite.

Concernant l'**intelligence artificielle**, le Congrès exige qu'elle soit encadrée par des négociations obligatoires, intégrée aux NAO et soumise à un accord national interprofessionnel, sans dégrader l'emploi ni les droits des travailleurs.

Le Congrès revendique le retour des **CHSCT** avec leurs pleines compétences, le retour au principe de faveur dans les négociations et le rétablissement du paritarisme dans les instances représentatives du personnel.

Résumé — Résolution générale du XXVIème Congrès CGT-FO (suite)

6. Services publics, école et fonction publique

FO réaffirme son attachement à une **Fonction Publique de carrière**, au statut général des fonctionnaires et au recrutement par concours. Il exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019. À la veille des élections professionnelles de décembre 2026 dans la Fonction Publique et de novembre 2026 à la SNCF, le Congrès appelle à mobiliser pour défendre les statuts et les droits des agents.

Le Congrès défend l'**école laïque et républicaine** : il exige l'annulation des fermetures de classes, le rétablissement du baccalauréat avec épreuves nationales anonymes, l'abrogation des contre-réformes et le retrait de toute mesure visant à militariser l'école. Les fonds publics doivent être réservés à l'école publique.

Le Congrès exige par ailleurs le rétablissement des **services publics de proximité** sur l'ensemble du territoire, un financement adapté aux besoins du secteur associatif, sanitaire, social et médico-social, ainsi que la création d'un **pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée**.

7. Appel à l'action — Grève et unité syndicale

Face à des attaques simultanées sur les retraites, les salaires, la Sécurité sociale et les services publics, et **constatant que les journées d'action isolées ne suffisent plus**, le Congrès appelle l'ensemble des structures, militants et adhérents à :

« Réunir les travailleurs pour discuter et décider de la grève et de sa reconduction. »

Le bureau confédéral est mandaté pour proposer l'action commune à toutes les organisations syndicales, afin de construire un rapport de force jusqu'à satisfaction de toutes les revendications.

INFORMATIONS DIVERSES

Revalorisation des pensions

Les pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé des régimes de base sont revalorisées de 0,9 % au 1er janvier 2026 (à due concurrence de l'inflation constatée), conformément à l'article L. 161-23-1 du Code de la sécurité sociale.

C'est également le cas du minimum de réversion pour les pensions de base du régime général, qui est porté à 334,92 € par mois pour une durée d'assurance d'au moins quinze années (60 trimestres), ainsi que de l'allocation de veuvage pour les conjoints survivants n'ayant pas encore atteint l'âge d'ouverture des droits à pension de réversion.

Les cotisations et les rémunérations ayant donné lieu à un versement de cotisations jusqu'au 31 décembre 2025, et servant de base au calcul des pensions de vieillesse, dont l'entrée en jouissance est postérieure à cette même date, sont également revalorisées de 0,9 %.

Le minimum contributif (MICO) majoré et non majoré est revalorisé de 1,18 %, selon l'évolution du SMIC et conformément à l'article L. 351-10 du Code de la sécurité sociale. Son montant est ainsi porté à 756,29 € par mois pour le MICO non majoré et à 903,93 € par mois pour le

MICO majoré au 1er janvier 2026. Le montant du plafond mensuel de retraites personnelles pour l'attribution du minimum contributif au 1er janvier 2026 est fixé à 1 410,89 €.

Revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

L'ASPA est portée à 1 043,59 € par mois pour les personnes seules et à 1 620,18 € par mois pour les couples au 1er janvier 2026.

Revalorisation de l'allocation simple d'aide à domicile aux personnes âgées

L'allocation simple aux personnes âgées est portée à 1 043,59 € par mois pour les personnes seules et à 1 620,18 € par mois pour les couples au 1er janvier 2026.

Tarif plancher pour les services habilités à l'aide sociale

Le tarif plancher national est fixé à 25 € pour la valorisation des heures d'aide et d'accompagnement des services à domicile, dans le cadre des plans d'aide financés par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

HOMMAGE AUX NOTRES !

Bernard PEYROUZE



Notre camarade Bernard Peyrouze, surnommé « Pépé » est décédé en janvier à l'âge de 73 ans, Pilier de l'Union Régionale de LYON des cheminots FO, il a été secrétaire du syndicat d'Oullins jusqu'à son départ en retraite. Aux Ateliers d'Oullins, il travaillait sur un tour qu'il était le seul à savoir faire fonctionner, et la Direction a dû attendre son départ en 2007 pour le démonter !

Délégué du Personnel, Bernard avait gagné l'estime et le respect de ses collègues de travail et aussi de la délégation CGT représentée à ses obsèques. Elu au CER, il avait siégé pour la Fédération au Comité de Groupe SNCF. Membre du Bureau National des Retraités il avait de la répartie dans les débats, le sens de la formule qui fait mouche. On se souviendra de Bernard aussi comme un camarade bon vivant qui aimait ses forêts d'Ardèche où il cueillait des cèpes qu'il ne manquait pas de partager avec ses amis. Salut Pépé !

Patrick VIGNAL



Notre camarade Patrice Vignal du syndicat de Sibelin est décédé à l'âge de 65 ans. Délégué du personnel et représentant au CHSCT pendant quinze ans, c'était un pilier du syndicat au Triage Fret de Sibelin. Président des jardins ouvriers et également chasseur et pêcheur en Haute-Loire, il avait le contact amical avec ses collègues de travail. Patrice était un militant syndicaliste qui forçait le respect, y compris des dirigeants locaux de l'entreprise, par ses connaissances professionnelles. Bon vivant, il aimait partager les casse-croustes qui font le lien des équipes en 3x8. Salut Patrice !

